REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE



HAUT SEGMENT MINISTERIEL DANS LE CADRE DE LA COP 21

DE MONSIEUR ABDOULAYE BALDE,

7 décembre 2015

Excellence Monsieur Laurent Fabius, Président de la COP21

Madame le Secrétaire Exécutif de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;

Excellences, Mesdames et Messieurs ;

Honorables Délégués.

Chers collègues, le temps n'est plus à la parole mais a la décision.

Les négociateurs nous ont produit un document de 48 pages avec des options multiples sur lesquelles nous devons absolument statuer.

De nombreux points restent encore en suspens c'est le cas :

- De la répartition des efforts en fonction de la responsabilité commune mais différenciée et des capacités respectives
- De l'objectif sur le long terme, la question du 1,5°C ou d'une économie bas carbone d'ici 2100
- De la différenciation entre les pays développés, et les pays en développement
- Des engagements de financements,
- De la révision des engagements tous les cinq ans
- Du caractère juridique et contraignant de l'accord de Paris.

Monsieur le président,

Les pays développés devront apporter une assistance aux pays en développement suivant les principes de la Convention. Cette clause de la convention ne doit pas être remise en cause et devrait constituer le socle du nouvel accord. On ne peut pas demander aux pays en développement un engagement pour une transition vers des économies bas carbone sans leur donner l'assurance d'accompagnement conséquent. Nous avons un droit légitime pour le développement.

Les 100 milliards de dollars attendus pour 2020 devraient constituer un plancher et devront être consacrés de manière équilibrée entre l'adaptation et l'atténuation.

Nous souhaiterions qu'un processus de suivi de haut niveau soit mis en place pour la période pré-2020 en ce qui concerne notamment l'adaptation dans les pays vulnérables.

Par ailleurs, il faudra absolument veiller à relever le niveau d'ambition en ce qui concerne l'atténuation pré2020 à travers le protocole de Kyoto et la convention pour les pays développés, et la mise en œuvre de programmes dans les pays en développement, telles les initiatives africaines sur les énergies renouvelables.

Monsieur le président ;

Il faudra dans le cadre de l'accord avoir la même définition concernant les financements climatiques. Aussi, le système MRV devra non seulement assurer la transparence dans la mise en œuvre des activités d'atténuation mais également dans la mobilisation des financements.

La forme juridique contraignante et le suivi de la mise en œuvre de l'accord sont des points critiques. Les pays développés devront se conformer à des règles obligatoires en vue d'atteindre les objectifs qu'ils ont affiché, pendant que des facilités devront être mises à disposition des pays en développement pour participer à l'effort.

La question des pertes et préjudices est différente de l'adaptation. L'appui à l'adaptation est une nécessité car elle permettra de développer la résilience des populations et des économies aux effets du changement climatique. C'est pour faire face à ces phénomènes que nous insistons pour que le mécanisme de Varsovie soit pleinement pris et sérieusement pris en compte dans l'accord. Mais, cela ne permet pas de faire face aux effets déjà en cours et que l'on subit périodiquement, d'où la pertinence effective de l'adaptation.

Outre le financement, nous considérons que la question du déploiement et du développement des technologies ainsi que du renforcement de capacités sont des instruments phares pour la mise en œuvre de l'accord et des contributions annoncées dans les pays en développement.

Monsieur le Président,

Le Sénégal pays à la fois côtier et sahélien présente un degré de vulnérabilité élevé face aux changements climatiques. Le pays a été confronté à une sécheresse qui a duré trois décennies entrainant une salinisation de 1 200 000 ha de terres arables, une perte de la biodiversité, des pertes de terres dues à l'érosion côtière.

Les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du tourisme et la ressources en eau devront développer devront à court terme se doter de programmes de résilience. Le cout des besoins s'élèvent à 14 milliards 559 millions de dollars.

Concernant l'atténuation, le pays compte réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 5% d'ici 2030 avec ses propres fonds et 21% d'ici 2030 si des engagements externes sont mobilisés. Les coûts des besoins s'élèvent à 6,8 milliards de dollars.

Monsieur le Président,

La nature contraignante de l'accord est la seule garantie pour que les engagements pris par les pays du développés soient respectés et que cela ne reste pas juste des promesses et des bonnes intentions.

Je tiens à féliciter les experts négociateurs du groupe africain et des pays les moins avancés, d'avoir su persévérer et intégrer nos préoccupations dans le texte qui nous a été soumis.

Nous espérons d'ici la fin de la semaine voir les préoccupations du groupe Afrique et des PMA intégralement et officiellement insérée dans l'accord de Paris.

Chers collègues,

La Science, la Responsabilité et l'Equité devront être les seuls lignes directrices pour aboutir à un accord universel juste et accepté et acceptable pour tous les peuples. Avant de terminer mon propos, je tenais à remercier les partenaires techniques et financiers notamment l'Organisation Internationale pour la Francophonie à travers l'Institut Francophone pour le Développement Durable, le Programme des Nations Unies pour le Développement Durable pour leur appui considérable à la participation de nos experts dans les négociations et au développement d'outils nécessaires à la bonne compréhension des enjeux climatiques.

Je remercie également l'Union Européenne, la GIZ, l'Unep Riso, le Fonds Vert Climat, l'AFD, le CILSS, l'UEMAO et la CEDEAO pour nous avoir appuyés accompagné dans l'élaboration technique de notre contribution prévue et déterminée au niveau national

Je vous remercie de votre aimable attention